

## MOUVEMENT 2022 - SAVOIE

### DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME POUR RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Document à transmettre au plus tard **le 4 mai 2022** à la DSDEN, division du 1<sup>er</sup> degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX ou par mail à [ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr)

#### Règles du mouvement régissant les demandes

Peuvent prétendre à la majoration de barème pour rapprochement de conjoint pour le mouvement départemental 2022 :

- Les enseignants mariés ou liés par un PACS, au plus tard le 31/10/2021.
- Les enseignants ayant un enfant à charge âgé de moins de 18 ans au plus tard le 01/01/2022 né, adopté ou reconnu par les deux parents, au plus tard le 01/01/2022.
- Les enseignants ayant reconnu par anticipation au plus tard le 01/01/2022 un enfant à naître.

#### Conditions d'attribution :

- La bonification pour rapprochement de conjoint est établie sur la zone géographique correspondant à la commune de résidence professionnelle du conjoint. Le premier vœu du candidat doit porter sur un vœu précis dans la commune dans laquelle le conjoint exerce son activité professionnelle (ou dans une commune limitrophe s'il n'y a pas d'école dans la commune d'exercice). La bonification pourra être étendue aux vœux suivants se situant dans la même zone géographique. Dès lors qu'un vœu ne répond plus à ce critère, les vœux suivants ne seront pas majorés.
- La bonification ne sera pas accordée sur les postes de TRB, TRS et sur les vœux groupes.
- Les résidences professionnelles des conjoints doivent être éloignées d'au moins 30 km (itinéraire Mappy - trajet le plus court). L'installation professionnelle du conjoint doit être effective au 31/08/2022.
- La résidence professionnelle du conjoint peut se situer dans un département limitrophe à la Savoie. Dans ce cas, c'est la commune la plus proche de ce département qui sera valorisée. La bonification pourra être étendue aux vœux suivants se situant dans la même zone géographique. Dès lors qu'un vœu ne répond plus à ce critère, les vœux suivants ne seront pas majorés.

#### Situation de l'intéressé(e)

NOM et Prénom : .....

Affectation en 2021/2022 (école + ville) : .....

à titre définitif                       à titre provisoire

Adresse personnelle : .....

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse électronique professionnelle : ..... @ac-grenoble.fr

Situation maritale :

marié(e)                       pacsé(e)                       autre, avec enfant reconnu par les deux parents

#### Situation du (de la) conjoint(e)

NOM et Prénom : .....

Lieu d'exercice : .....

Pièces justificatives à fournir :

- o Attestation d'employeur datant de moins de 3 mois (il est nécessaire de préciser la date à laquelle démarre le contrat)
- o Copie du livret de famille et/ou contrat de PACS
- o Certificat médical ou déclaration de grossesse précisant que l'état de grossesse est antérieur au 01/01/2022

Date de la demande : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2022

Signature du demandeur :